

No. 419/Agri.

Réponse au no. 130/Agri/CIN.
du 2 avril 1931.

OBJET: Sarrasin.

RUHENGERI



24082

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre rappelée en marge, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés concernant la culture du sarrasin dans le territoire du Mulera:

1) Résultats obtenus au Mulera:

Chefs.	Date des semis.	Date des récoltes.	Sarrasin d'Europe.		Rendement à l'Ha.	Sarrasin du Kenya.		Rendement à l'Ha.
			Kgs semés	Kgs récoltés		Kgs semés	Kgs récoltés	
Senyakazana.	3/11/30	février 1931	17	106	461	50	500	718
Kalima.	4/11/30	idem	17	47	204	50	410	585
Mullege.	5/11/30	idem	17	128	555	50	600	857

2) La farine de sarrasin est distribuée au Personnel Civil, aux Malades et au détenus et ces consommateurs apprécient cette nourriture. D'après eux, cette farine serait supérieure à celle du sorgho. A gouverne, cette farine a été distribuée sans être mélangée à d'autres farines.

3) 400 Kgs de sarrasin ont été rendus par les chefs ci-dessus renseignés et quant au sol, il est conservé chez les pré-nommés et sera distribué et semé sous la surveillance de l'Européen par les notables sous les ordres des chefs sus-nommés. Les semailles auront lieu vers septembre-octobre.

A noter que le meilleur rendement a eu lieu dans la plaine de lave e. d. chez le sous-chef Mullege. Chez le chez Kalima, les semis de sarrasin ont été faits dans une terre argileuse et le rendement fut beaucoup inférieur que dans une terre lavique et une terre noire, comme chez Senyakazana.

Quant au sarrasin d'Europe, le résultat fut de beaucoup inférieur à celui du Kenya mais il est à noter que le rendement en farine du premier est supérieur au rendement du sarrasin du Kenya.

Pour le Délégué empêché,
L'Adjoint, FELTZ.

A Monsieur le Résident du Ruanda a KIGALI.

TERRITOIRES DU RWANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RWANDA
SERVICE DE L'AGRICULTURE

Recu le 7. 4. 1931
n° 392/aya

Kigali, le 2 avril 1931

N° 130/Agr/CI N

Monsieur le Délégué
Monsieur l'Agronome EERDEKENS
Monsieur l'Agent Agricole JACOBS,

Ingaus Rya
= de

J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir par retour du courrier :

- 1°) les résultats obtenus par la 1^{re} introduction de la culture du sarrasin dans votre territoire. Je désire être au courant des rendements à l'hectare pour tous les champs qui ont étéensemencés.
- 2°) D'un autre côté, je suppose que vous avez déjà envisagé la question de la consommation de cet aliment à ce sujet je ne permets de vous suggérer d'en faire faire de la farine qui sera mélangée à l'une ou l'autre farine indigène et donnée en consommation aux prisonniers ou personnel civil (dans l'Urundi cette plante est non seulement cultivée mais aussi consommée par l'indigène), donnez-moi vos avis et les résultats de vos essais.
- 3°) Il est bien entendu qu'une partie seulement de la récolte recevra cette destination, le reste devant être à nouveau réparti entre les chefs et sous-chefs, les ordres de ceux qui en sont reçus.

Le Résident du Rwanda
O. Coubeau,

Monsieur le Délégué du Résident

à

Coubeau

Coubeau

Note sur le Sarrasin dit Tugano -

Out ven des granes.

Seyakazana.

Mullego

Kahima

Karisbywiti de la part de M^r de Rose

Sarrasin d'Europe

Kenya

reue rivelle - Ken rivelle

Seyakazana 17 - 23am 106 = 468 1/2 Hk 50 = 70m 500

218 1/2 Hk

Mullego 17 - 23am 128 = 555 1/2 Hk 50 = 70m 600

357 1/2 Hk

585 1/2 Hk

490,000

Kahima 17 - 23am 47 = 204 1/2 Hk 50 = 70m ~~500~~

Tobim 51 271 150 1490

0 1 70

1
17

1777 = 24ms

70

129/70
30/0,24
21

50/20
0,20

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
SERVICE DE L'AGRICULTURE

N° 51 / Agri / CIN / II

OBJET:

Culture du SARRAZIN.

Kigali, le 17 Octobre 1930.

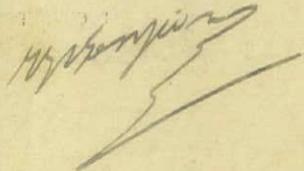
Monsieur le Délégué,

Subsidiairement à ma lettre N° 4642/DisI5, j'ai l'honneur de vous faire parvenir deux sacs de 75 kgrs de SARRAZIN; que vous répartirez suivant les instructions de la lettre précitée. Dans cette distribution vous tiendrez compte des directives de l'annexe à ma lettre n° 15/Agri/CIN/1

Pr le Résident du Ruanda en route
Le Résident adjoint
R BONJEAN.

A Monsieur le Délégué du Résident

R U H E N G E R I



14733

12194 50

VALEUR : DEUX FRANCS.

171788,61

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

184225,28
12436,67

12436,67
~~12494,50~~
242,17

171788,61
157361,35
14427,26

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

186
115
930
186
279,0

VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

26863,93
14427,26
12436,67

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

184225,28
26863,93
157361,35

VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

.....
VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

.....
VALEUR : DEUX FRANCS

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

.....
VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

.....
VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

.....
VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA
SERVICE DE L'AGRICULTURE

N° 237/ Agr/ 541

Recu le 25/5/41
554/ Agri.

Kigali, le 21 mai 1931

OBJETS:

Rapports reboisement. sarrasin.
serrazin.

Monsieur le Délégué,

Très urgent

Je vous rappelle mes lettres 130/Agri/C.I
N. et 131/Agri/Reb. par lesquelles je vous réclamais les rapports sur
l'introduction du sarrasin dans votre territoire et sur la marche
du reboisement effectué par les communautés indigènes. Je suis ac-
tuellement en possession de ces rapports pour tous les territoires
et je m'étonne que vous ne mettiez pas plus d'empressement à répon-
dre à des instructions auxquelles Monsieur le Gouverneur attache
tant d'importance.

Monsieur le Délégué du Résident
RUHENGARI.

Pr. le Résident du Ruanda en route
Le Résident-Adjoint
R. Bonjean,

